

Tout savoir sur **ParcoursPlus**

i **ParcoursPlus, c'est quoi ?**

Pour **mieux informer et orienter les candidats déjà titulaires du baccalauréat depuis plusieurs années qui souhaitent reprendre des études supérieures** et leur proposer des solutions répondant à leurs demandes, la plateforme Parcoursup met en place en 2020 **un nouveau module : ParcoursPlus**.

ParcoursPlus propose une offre spécifique d'information et d'orientation vers des formations ou services destinés aux personnes en reprise d'études, déjà diplômées du baccalauréat depuis plus de quatre années et qui ne sont ni des lycéens, ni des étudiants en recherche d'une réorientation.

Le module ParcoursPlus a été élaboré avec les partenaires du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en particulier le ministère du Travail, le ministère des Solidarités et de la Santé, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les Régions, les Universités, France compétences, et le CNED.

👤 **Qui est concerné ?**

Le module ParcoursPlus propose une **offre spécifique d'information et d'orientation aux candidats qui ne sont ni lycéens, ni étudiants en réorientation et qui souhaitent reprendre des études**, notamment pour accéder aux cursus, diplômes ou titres de l'enseignement supérieur.

⚙️ **Comment ça fonctionne ?**

Les candidats qui, dans leur démarche d'inscription sur Parcoursup, signaleront qu'ils ne sont ni lycéens, ni étudiants en recherche d'une réorientation, pourront, **via un questionnaire dédié, faire connaître leurs besoins et leurs attentes à partir desquels leurs seront proposées des solutions adaptées**, mises en place dans leur région ou au niveau national par les acteurs de la formation tout au long de la vie, partenaires de Parcoursup.

Les candidats pourront ainsi consulter des sites sur lesquels ils trouveront les informations pratiques et les contacts utiles à leurs démarches.

☰ **Quelles formations et services sont disponibles ?**

ParcoursPlus propose **des informations sur les dispositifs de formation continue tout au long de la vie** mis en place, notamment :

- Par les Instituts de formation en soins Infirmiers (IFSI) ou en Travail social pour accueillir des publics relevant de la formation continue (périodes et modalités de recrutement)
- Par les Universités et Écoles
- Par les régions
- Par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le CNED

Le module propose également aux candidats répondant aux conditions et qui en font la demande :

- De **s'inscrire sur « Mon Compte Formation »** afin de connaître leurs droits formation, rechercher une formation et s'inscrire à une session
- De **solliciter un conseil en évolution professionnelle (CEP)** en prenant contact avec un conseiller en évolution professionnelle directement sur le site dédié cep.org
- De **consulter le portail de l'alternance**

Le module ParcoursPlus a été conçu pour être **évolutif**. Il sera enrichi progressivement, selon les échanges avec les partenaires intervenant dans le champ de la formation tout au long de la vie. Le dialogue est notamment engagé avec plusieurs régions.

